



Déclaration CGT au CCE DS ENEDIS GRDF

du 27 septembre 2018 sur

les questions de santé au travail

Cette délégation spéciale sur les services de santé au travail et service social du travail est l'occasion de parler des questions de santé au travail.

La FNME-CGT ne cesse depuis la création des deux entreprises ENEDIS GRDF, de dénoncer le contenu des politiques Santé et Sécurité mais aussi sur ce qui est vécu dans les différentes unités quant à la prévention des risques et à la sous déclaration des accidents du travail qui s'intensifie ces dernières années.

Au-delà des chiffres communiqués qui sont loin d'être satisfaisant, tant sur les questions de sécurité que de santé, la politique telle qu'elle est pensée pour les deux entreprises ne nous satisfait pas. Même si nous soutenons les ambitions affichées qu'ENEDIS GRDF soient des références dans le domaine santé & sécurité, nous ne pouvons occulter qu'il en soit ainsi pour les salariés des entreprises extérieures et de la sous-traitance.

Remettre au gout du jour l'objectif de zéro accident renvoi aux expériences passées des années 90 dans les entreprises du périmètre historique EDF GDF qui institutionnalisait une sous déclaration massive des accidents du travail par les pressions et sanctions des salariés victimes. C'est toute la culture de prévention qui s'en retrouve impacté négativement.

La culture sécurité qui est mise en œuvre à ENEDIS GRDF est une accentuation de la notion de responsabilité et du comportement de l'individu avec une prédominance de la culture de l'EPI. La doctrine mise en œuvre est l'acceptation de l'exposition au risque partant du postulat que : « *les salariés sont formés et habilités et connaissent le risque. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de supprimer le risque* », certains chefs de service allant même jusqu'à évoquer « *que l'on ne va pas surprotéger les salariés* ».

Message à l'inverse de celui de la Direction Nationale en 1997 suite à l'enquête menée pendant deux ans par la division accidentologie du SPS d'EDF GDF à la recherche des poly accidentés d'EDF GDF Services, dont il est démontré que le poly accidenté n'existe pas en tant que tel et la prédisposition aux accidents est un mythe. Qu'il se dégage en outre de l'étude : en matière de prévention, mieux vaut s'intéresser à la situation de travail qu'au comportement de l'agent.

Une culture sécurité, contraire à la logique de prévention primaire, est le premier axe stratégique du plan santé au travail gouvernemental 2016 – 2020 définissant : Je cite « *la culture de prévention au cœur de toutes les actions. La santé n'est plus, dans ce contexte, abordée uniquement au prisme de la pathologie mais selon une approche qui privilégie la promotion de la santé et le bien être des travailleurs. Mettre en œuvre une démarche de prévention, ce n'est pas seulement prévenir les risques mais, plus en amont encore de la survenance des accidents ou maladies, concevoir de manière plus ambitieuse un travail qui prenne en compte les enjeux de santé* » fin de citation.

Culture sécurité qui ne fait pas de place à la promotion de la santé au travail et aux principes généraux de prévention, qui priorisent dans l'ordre : la suppression du risque, l'adaptation

du travail à l'homme, la mise en œuvre de mesures de protection collective et le cas échéant, les EPI.

Force est de constater dans les entreprises que la réglementation a très largement été contournée avec des organisations de travail pathogène qui ont un lien direct et indiscutable avec les deux premières causes d'arrêt de travail : les RPS et TMS ; pathologies qui ne donnent lieu, d'ailleurs, à aucune déclaration de maladies professionnelles.

Ces organisations de travail pathogènes accentuent l'éloignement entre le pouvoir de décision, les niveaux hiérarchiques et ceux qui exécutent les tâches. Le développement de l'individualisme et de la gestion « isolé » des conflits tant éthique que de valeur, de la charge de travail mettant à mal les collectifs de travail et le travailler « ensemble ». Le rôle et les responsabilités des différents acteurs sont totalement banalisés voire ignorés avec l'évaluation des risques et la préparation du travail qui tendent à se faire « du bureau » sans aucune connaissance de l'environnement réel du chantier. En outre, l'élargissement imposé des mailles depuis plusieurs années ne permet plus humainement de connaître les réseaux, ses matériels et équipements.

Le récent presque-accident grave en GAZ d'Auxerre doit nous interroger sur les barrières de sécurité tout comme l'accident grave d'un prestataire sur manœuvre de cellules électrique à GOLFECH.

La doctrine des employeurs est bien de renvoyer sur l'opérateur des tâches dont il n'a ni les délégations de pouvoir ni la qualification mais dont, les directions tenteront de lui faire porter les responsabilités en cas d'accident !

Pour la FNME-CGT, il faut soigner le travail qui est malade en le transformant, en redonnant du sens mais aussi le sentiment pour que tous les salariés d'ENEDIS GRDF fassent du « bon » travail. Mais on ne pourra transformer le travail qu'en instaurant une réelle démarche participative garante de la démocratie au travail, pour que chaque travailleur ait les moyens d'agir pour faire ce qu'il estime être un travail de qualité, et utile pour la société. C'est bien celles et ceux qui travaillent qui sont les plus grands experts de leur travail.